

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'AUDET COMTÉ DE MÉGANTIC COMPTON

À LA SÉANCE **ORDINAIRE ET RÉGULIÈ**RE DU CONSEIL DE CETTE MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE DE CONSEIL, LUNDI LE **7 JUIN 2010** À 20h00 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

Mme Karine Paquet M. Jean-Marc Grondin M. Steve Vallerand

Nathalie Morin (absente) Mme Nathalie Grégoire M. Germain Quirion

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE M. ANDRÉ GRENIER.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE MME FRANCE LAROCHELLE EST PRÉSENTE ET ASSUME LE SECRÉTARIAT.

## **COPIE DE RÉSOLUTION NO. 2010-134**

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVEL OPPEMENT

34.0

## PÉRIMÈTRE URBANISÉ, ARTICLE 32 ET 52 DE LA LOI SUR LES MINES

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Audet a pris connaissance des extraits de carte de titres miniers du feuillet S.N.R.C. en date du 28 mai 2010 et celle du 1<sup>er</sup> juin 2010 du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Germain Quirion APPUYÉ PAR : le conseiller Jean-Marc Grondin ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet demande que le périmètre urbanisé soit exclut lors de la réalisation des travaux d'exploration minière, ainsi que leur localisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme de la résolution approuvée par le conseil

Donnée à Audet, ce 8 juin 2010

France Larochelle Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 7 juin 2010 de la Municipalité de Audet, lors de sa prochaine séance.